

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 14 janvier 2008 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, Clive Kiley et conseillers Bernard Gagné, Marcelle Neville, Lucie Laperle, Jean-Marc Beaulieu et Serge Robichaud formant quorum et présidé par le Maire.

01-01-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-01-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle que les procès verbaux des séances tenues le 3 et 17 décembre 2007 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le rapport annuel des permis de construction de 2007 a été déposé et reconnu par le Conseil.

03-01-08

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #DM07-80 déposée par le Développement Sylmar Inc., M. Sylvain Boisvert, propriétaire du lot #444P situé sur la rue Mountain View, zone 41H ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de cadastrer ce terrain en 5 lots pour construction et un de ces lots ayant une façade de moins de 35,0 m alors que le règlement de lotissement #185, article 4.1.1 stipule une largeur minimale de 35,0 m à une distance de 10,0 m de la ligne avant du lot ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM07-80 ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit tenue lundi, le 4 février 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-01-08

CONSIDÉRANT le règlement #328 concernant la réalisation de tout nouveau développement ;

CONSIDÉRANT QUE le Développement Sylmar, M. Sylvain Boisvert, a déposé le 26 novembre 2007 une demande de prolongement du développement domiciliaire des rues de Tyrone, rue Hodgson, rue O'Hearn et rue de Clare afin de boucler ce projet ;

2157

04-01-08

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation d'un projet de prolongement, conditionnelle aux recommandations suivantes :

- 1° que les propriétaires du prolongement de la rue Clare soient avisés dudit projet de prolongement;
- 2° le plan d'ensemble d'avant projet soit modifié comme suit :
 - a) manque un chemin à joindre la rue de Bretagne (entre phase I et II) transversale à la rue Hodgson;
 - b) que les fossés de drainage soient fermés par tuyaux ou remplissage sur les rues de Clare et à l'arrière de la rue O'Hearn;
 - c) qu'une zone tampon soit indiquée sur le plan d'ensemble démontrant un bassin de rétention.

CONSIDÉRANT QUE Sylvain Vézina, Coordonnateur des travaux publics, dépose ses commentaires et recommandations comme suit :

- 1) Selon la discussion avec M. Yves Durand, ingénieur pour la firme Tecsub, il est prévu de canaliser l'égout pluvial sur Tyrone au niveau du bouclage et acheminer ce réseau vers les rues projetées au présent projet domiciliaire prévu ;
- 2) Considérant qu'il y aura une canalisation prévue pour le réseau pluvial sur le présent projet domiciliaire, il est aussi prévu de remblayer le fossé qui est présent du côté Est de O'Hearn ;
- 3) Il est aussi prévu de construire une voie piétonnière sur les lots 394-21, 394-19, et entre les terrains 25 et 26 suivant le plan du projet de lotissement déposé par M. Sylvain Boisvert ;
- 4) Considérant que la zone tourbière se prolonge au-delà des terrains 44, 45, 46, 47, 48 suivant le plan de projet de lotissement déposé par M. Sylvain Boisvert, il est aussi prévu de reconfigurer le plan de lotissement afin de rencontrer les normes environnementales du Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs. Certains terrains devront être retirés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe le plan d'ensemble d'avant projet, avec modifications, du prolongement des rues de Tyrone, O'Hearn, Hodgson ainsi que les deux nouvelles rues à être ouvertes ;

ET QUE les recommandations susmentionnées soient transmises à M. Boisvert pour modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2158

05-01-08

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec* et de ses lois habilitant ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a entrepris une rénovation cadastrale pour l'ensemble de la province afin de corriger certaines anomalies au système de cadastre avec lots originaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon possède actuellement une excellente perspective de développement pour l'avenir ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité vise à se doter d'un système d'information géographique dans un projet global de géomatique ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un système d'intégration géomatique « SIG » efficace ne peut se réaliser qu'en territoire rénové ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Serge Robichaud ;

QUE la Municipalité de Shannon demande au Ministre des Ressources naturelles et de la faune d'inscrire notre territoire à la réforme cadastrale dès le printemps 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-01-08

CONSIDÉRANT le règlement de lotissement #185 adopté le 6 avril 1992 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement #356 modifiant le règlement #185 afin d'interdire les culs-de-sac de façon permanente lors de la construction d'une nouvelle infrastructure publique ;

CONSIDÉRANT l'avis de présentation dudit projet de règlement #356 donné à la séance régulière du Conseil tenue le 5 novembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes ont exprimé leur opposition à ce projet de règlement lors de la tenue de la consultation publique tenue le 17 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil désire maintenir sa position relative à ce projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte le second projet de règlement #356 sans modifications ;

QUE le second projet de règlement #356 soit soumis à une période de dépôt d'une demande de participation à un référendum par des personnes habiles à voter, selon l'article #133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ET QUE la tenue d'un registre de dépôt de ladite demande soit mercredi, le 20 février 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2159

07-01-08

CONSIDÉRANT le règlement de zonage #273 adopté le 1^e mai 2000 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement #355 modifiant le règlement de zonage #273 afin d'ajouter aux zones 13H et 53H des classes d'usages unifamilial et multifamilial, et établissant les normes de construction et d'implantation pour l'usage multifamilial ;

CONSIDÉRANT l'avis de présentation dudit projet de règlement #355 donné à la séance régulière du Conseil tenue le 1^e octobre 2007 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte le premier projet de règlement #355 comme s'il était tout au long réitéré et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte l'échéancier pour le règlement susmentionné, tel que déposé ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 3 mars 2008 2008 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-01-08

CONSIDÉRANT le règlement des permis et certificats #183 adopté le 6 avril 1992 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement #360 modifiant le règlement des permis et certificats #183 afin d'ajouter à l'article 8.1.2.1 un tarif pour les demandes de permis de construction de classe d'usage multifamilial et bifamilial aux zones 13H et 53H ;

CONSIDÉRANT l'avis de présentation dudit projet de règlement #360 donné à la séance régulière du Conseil tenue le 3 décembre 2007 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte le premier projet de règlement #360 comme s'il était tout au long réitéré et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte l'échéancier pour le règlement susmentionné, tel que déposé ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 3 mars 2008 2008 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2160

09-01-08

CONSIDÉRANT le règlement de lotissement #185 adopté le 6 avril 1992 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement #361 modifiant le règlement #185 afin d'ajouter une nouvelle zone #53H et de permettre les classes d'usages unifamilial et multifamilial aux zones 13H et 53H ;

CONSIDÉRANT l'avis de présentation dudit projet de règlement #361 donné à la séance régulière du Conseil tenue le 3 décembre 2007 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Serge Robichaud ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte le premier projet de règlement #361 comme s'il était tout au long réitéré et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte l'échéancier pour le règlement susmentionné, tel que déposé ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 3 mars 2008 2008 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Une liste de correspondance a été déposée et reconnue par le Conseil.

10-01-08

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle que les comptes suivants soient payés :

Acklands Grainer Inc. – poste 25/29	591.94\$
ADMSport – ampoule	36.35
Aéro Feu – kit de stabilisation habit, etc.	6 582.90
Agence du revenu du Canada – DAS – décembre	8 664.66
Alain Castonguay – administration – décembre et pièces	1 254.28
Ann Deschamps – remboursement – souper – brigadiers	82.00
Association Québécoise d'urbanisme – adhésion	421.62
Bell Canada	1 844.22
Bernard Gagné – allocation	626.58
Bijouterie Millette – gravures	20.85
Boivin & Gauvin – équipement	341.85
Cam-Trac – pièces & réparations	1 035.98
Canadian Tire – huiles, etc.	45.49
Carmelle Lafrance – rémunération – pompiers	650.00
Cash	53.45
Centre Mécanique Shannon – réparations	91.84
Chronicle Telegraph – publicité	34.19
Clive Kiley – allocation	1 879.75
Club Social – remboursement – soirée de Noël et achats divers	3 952.06
Combeq – adhésion	256.39
Cordonnerie – aiguisage de patins	104.29
Cyr Ouellet – rémunération – pompiers	650.00
Dale Feeny – remboursement – boissons gazeuses – réunion	21.38
Dave Rousseau – rémunération – pompiers	300.00
David Hervé – prévention – décembre	704.37
Denis Champagne – rémunération – pompiers	300.00
Dessau Soprin – honoraires professionnels – aqueduc	34 103.29
Dion Moto – achat d'une motoneige	11 130.64
Eric Bouchard – rémunération – pompiers	650.00
Eric Poirier & Carl Pelerin – déneigement – complexe municipal	300.00
Eve Laverdière – remboursement – achats pour chalet	22.78

2161

Formules Municipales – registre des permis	56.75\$	
Freightliner – réparations	702.01	
Gauvin & Harbour – calendriers.....	7 401.05	
Gébourg – réparation et achat lampadaires	10 294.24	
Germaine Pelletier – urbanisme.....	35.00	
Groupe Ultima – assurance	157.00	
Hydro-Québec	26.70	
Imprimerie Vitray – journal Shannon Express.....	2 729.10	
Jacques Poulin – imprimante et formules universelles.....	1 668.23	
Jean Bernier – rémunération – pompiers.....	650.00	
Jean Marc Pageau – contrat et édifices.....	1 783.79	
Les As du Grill – repas – urbanisme	85.00	
Les éditions FD – mises à jour – compétences municipales.....	52.95	
Lucie Laperle – allocation	626.58	
Marc Gagnon – rémunération – pompiers	300.00	
Marcelle Neville – allocation.....	626.58	
Maxxam – analyses eau	874.00	
Ministère du Revenu – DAS – décembre.....	17 730.82	
Nicolas Proulx – rémunération – pompiers.....	650.00	
Normand Légaré – remboursement – cours de vitrail	19.96	
Patrick Feeney – rémunération – pompiers	650.00	
Pharmacie Lefebvre – biblio.....	10.24	
Pièces de machinerie Delisle Inc. – pièces.....	8.39	
Postes Canada – lettres enregistrées et calendriers	597.26	
Protectron – service	76.02	
Publications CCH – renouvellement – règlements municipaux.....	319.06	
Publications Québec – Normes ouvrages routiers	153.66	
Puribec – pièces pour aqueduc	232.32	
Quincaillerie Co-Op Ste-Catherine – pièces et fournitures.....	91.86	
Registre Foncier – avis de mutations – novembre & décembre.....	93.00	
ResQ-Tech – équipement.....	13 415.36	
Safety-Kleen – traitement – huiles usées	1 153.82	
Serge Robichaud – allocation	626.58	
Shaun Feeney – rémunération – pompiers.....	650.00	
Stephan Hamel – rémunération – pompiers	650.00	
Steve Sauvageau – rémunération – pompiers.....	650.00	
Strato – licences de chien	218.21	
Tecult – honoraires professionnels	452.78	
Thierry Gendron – prévention – décembre et achat de pièces	910.70	
Transcontinental – publicité – Journal Le Jacques-Cartier.....	356.67	
Wilson Lafleur – renouvellement – code civil.....	163.77	
Yanick Gauthier – rémunération – pompiers	650.00	
10-01-08	TOTAL	<u>145 352.61\$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-01-08

CONSIDÉRANT le règlement #294 concernant la possession d'animaux, adopté le 12 janvier 2004 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19.2 « Mise en fourrière » stipule que les frais d'hébergement, de transport et les soins vétérinaires seront facturés au gardien de l'animal ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19.3 prévoit l'établissement des frais relatif à l'article 18.2 en début de chaque année ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

QUE la Municipalité de Shannon fixe les frais suivants pour la capture, l'hébergement et le transport pour l'année 2008 :

- 1° frais pour la 1^e journée : **45.\$** par animal et par cas
- frais pour chaque jour subséquent : **35.\$** par animal et par cas
- 2° frais réels des soins vétérinaires d'un animal (s'il y a lieu)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2162

12-01-08

CONSIDÉRANT le règlement #287 décrétant une politique sur la gestion de l'eau et ses amendements ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.2.4 que stipule les frais d'installation de la valve d'entrée d'eau sont fixés par résolution du Conseil municipal en début de chaque année ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

QUE la Municipalité de Shannon fixe le taux de 2008 à deux mille six cents dollars (2 600.\$) pour l'installation de la valve d'entrée d'eau pour les nouvelles constructions conformément aux règlement #287.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-01-08

*CONSIDÉRANT QU'*en 2005 et 2006 la publication du journal local le « Shannon Express » est au deux mois ;

*CONSIDÉRANT QU'*il est nécessaire d'établir les tarifs des cartes de publicité contribuant au financement du Shannon Express ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par le conseiller Serge Robichaud ;

QUE la Municipalité de Shannon établi les tarifs suivants pour la publicité dans le journal local le « Shannon Express » pour 2008 comme suit :

- 1° 250.\$ abonnement annuel – 6 publications – carte d'affaire
- 2° 600.\$ abonnement annuel – 6 publications – spécial 3 pouces de hauteur
- 3° 45.\$ par parution – carte d'affaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-01-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Serge Robichaud ;

QUE la Municipalité de Shannon renouvelle la publicité dans l'annuaire « Bottin Val-Bélair » pour l'an 2008 avec la firme Bottin Val-Bélair Enr. au montant de 508.\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-01-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise une hausse des salaires selon l'I.P.C de 2,2% pour l'année 2008 ;

ET QUE la Directrice Générale soit autorisée à payer les salaires des employés municipaux haussés au 1^{er} janvier 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2163

16-01-08

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon fait partie d'un regroupement de petites municipalités et MRC depuis 2002 pour les assurances collectives de ses employés ;

CONSIDÉRANT l'analyse par M & M Collectifs Inc. des coûts de renouvellement pour 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon a été regroupée avec La Fédération Québécoise des municipalités et l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette renouvellement implique une hausse des primes d'environ 75% ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Serge Robichaud ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise une hausse de 2,0% supplémentaire aux salaires des employés permanents pour l'année 2008 en compensation des hausses des coûts de l'assurance collective ;

ET QUE la Directrice Générale soit autorisée à payer les salaires des employés municipaux haussés au 1^e janvier 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

QUE la Municipalité de Shannon procède à une révision et ajustement de quatre (4) échelles salariales, rétroactif au 1^e janvier 2008 selon le document officiel intitulé « révision janvier 2008 – échelles salariales » dûment signé par le maire et le maire suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-01-08

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire évaluer les salaires des employés municipaux et de faire une comparaison avec les autres municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier ;

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon procède à une étude des salaires des employés municipaux et s'il y a des les modifications salariales, qu'elles soient rétroactives au 1^e janvier 2008 ;

ET QUE la politique de gestion des employés soit révisée et une nouvelle politique d'embauche soit préparée durant l'année 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2164

19-01-08

CONSIDÉRANT QUE le Conseil embauche à chaque année des employés saisonniers affectés à la saison hivernale et la saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud ;

APPUYÉ par la conseillère Marcelle Neville ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise l'établissement d'échelons salariaux pour les employés saisonniers afin d'inciter le retour au travail, selon le document officiel intitulé « saisonniers – voirie – échelles salariales 2008 » dûment signé par le maire et le maire suppléant ;

ET QUE chaque employé saisonnier soit intégré à un niveau d'échelle, payé à un taux horaire, selon ses années et mois d'embauche consécutive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-08

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Famille Valcartier demande une subvention dans le cadre du projet de « travail de milieu » sur les territoires de la Municipalité et de Courcelette ;

CONSIDÉRANT QUE le travail de milieu représente en moyenne 50% sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est subventionné par la Municipalité depuis mai 2007, résolution #84-05-2007 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud ;

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie une subvention de deux dollars (2 000.\$) au Centre de la Famille Valcartier pour le projet de « travail de milieu » sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

APPUYÉ par la conseillère Marcelle Neville ;

QUE la Municipalité de Shannon participe pour une commandite de 100.\$ à l'Association du hockey mineure de Bal-Bélaire/Valcartier pour les championnats régionaux de la « Coupe Desjardins » 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2165

22-01-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Serge Robichaud ;

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon participe dans les activités du *Voice of English Québec* lors des célébrations du 400^e anniversaire de la Ville de Québec comme partenaire « opal donnor » à 500.\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20h20 par le conseiller Serge Robichaud.

Clive Kiley,
Maire

Dale Feeney,
Directrice Générale

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 21 janvier 2008 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, Clive Kiley et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Marcelle Neville, Lucie Laperle, Jean-Marc Beaulieu et Serge Robichaud formant quorum et présidé par le Maire.

23-01-08

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT
NUMÉRO 358

RÈGLEMENT NUMÉRO 358

RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR 2008

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné par ce Conseil à sa séance régulière tenue le 3 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses anticipées de la Municipalité de Shannon pour l'année 2008 sont :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Conseil municipal	66 500.\$
Gestion financière & administrative	506 175.\$
CMQ – quote-part.....	12 600.\$
MRC, Évaluation, Géomatique	160 460.\$
Greffe et application de la Loi.....	11 250.\$

SÉCURITÉ PUBLIQUE :

Police & Sécurité	284 710.\$
Protection contre les incendies.....	106 000.\$
Autres – Brigadiers Scolaires	32 000.\$

TRANSPORT :

Réseau routier – Voirie.....	898 770.\$
Transport collectif – transport en commun	600 000.\$
Transport adapté	1 810.\$

HYGIÈNE DU MILIEU 352 090.\$

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES 60 000.\$

AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT 60 250.\$

LOISIRS & CULTURE :

Activités récréatives et parcs.....	221 030.\$
Activités culturelles – bibliothèque.....	52 410.\$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES 54 705.\$

TOTAL DES DÉPENSES..... 3 480 760.\$

CONSIDÉRANT QUE les revenus anticipés de la Municipalité de Shannon pour l'année 2008 sont :

TAXES GÉNÉRALES :

Taxes foncières générale : – immeuble résidentiel, agricole	1 111 360.\$
– immeuble non-résidentiel.....	20 555.\$
Cueillette des ordures.....	104 040.\$
Vidange de fosses septiques.....	60 000.\$

GOVERNEMENT DU CANADA – En lieux de taxes :

Taxes foncières générale : – immeuble résidentiel	450 375.\$
– immeuble non-résidentiel.....	197 535.\$
Cueillette des ordures	70 980.\$
Transport collectif – transport en commun.....	600 000.\$
Taxes spéciales	403 215.\$

GOVERNEMENT DU QUÉBEC :

En lieux de taxes – écoles	47 705.\$
Transferts inconditionnels.....	73 650.\$

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES 341 345.\$

TOTAL DES REVENUS 3 480 760.\$

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix;

*QU'*un règlement de Conseil portant le numéro 358 et intitulé « **RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR 2008** » soit et est adopté et que les taux de taxes suivants soient imposés :

Taxe foncière générale : (du 100.\$ d'évaluation)

– Immeuble résidentiel,	0.68\$
– Immeuble résidentiel/agricole, et.....	0.68\$
– Immeuble non-résidentiel	0.68\$

Cueillette des ordures :

– Logement résidentiel, agricole	90.\$
– Commerce résidentiel.....	30.\$
– Centre Commercial – par commerce	360.\$
– Immeuble commercial avec résidence.....	180.\$
– Immeuble commercial.....	360.\$
– Complexe commercial – Tim Horton/Dépanneur 369	720.\$
– Complexe commercial – Centre de la Famille/dépannage	1 080.\$
– Complexe commercial – Canex	9 600.\$

Vidange de fosses septiques :

– Règlement #354 – résidentiel	60.\$
– chalets (saisonnier).....	30.\$

Taxes spéciales :

– Règlement #278 – déneigement.....	31.88\$/m. linéaire
– Règlement #279 – réseau d'égouts	28.76\$/m. linéaire
– Règlement #303 – éclairage public.....	2.03\$/m. linéaire

QUE le taux d'intérêt soit fixé à 12% annuel pour tout compte impayé à son échéance;

QUE les frais et charges administratifs soient fixés à 10.\$ par transaction;

QUE tous compte de taxes supérieur à 300.\$ soit payable en trois versements, soit le 4 avril, le 4 juin et le 4 août 2008;

ET QUE le présent règlement numéro 358 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19h40 par le conseiller Serge Robichaud.

Clive Kiley,
Maire

Dale Feeney,
Directrice Générale